



Rapport d'activité 2020







2020, une année marquée par la crise sanitaire, mais aussi par des projets d'envergure pour la DRAAF Normandie

2020 restera pour tous l'année de la crise sanitaire liée à la COVID-19, avec la nécessité pour chacun d'entre nous d'adapter nos modes de fonctionnement afin de préserver la santé de tous. Plus que jamais, les filières agricoles et agroalimentaires ont permis de satisfaire les besoins essentiels de la population. Le plan France Relance a été lancé en septembre 2020, avec un volet « agriculture, alimentation et forêt ».

Dans ce contexte inédit, les services de la DRAAF Normandie se sont très rapidement adaptés. Les agents ont été équipés pour télétravailler dès que leurs missions le permettaient et être en capacité d'assurer la continuité pédagogique à nos apprenant(e)s de l'enseignement agricole et la continuité du service public, dont nous sommes les garants.

La satisfaction de nos usagers est notre priorité. Ainsi, la DRAAF s'est engagée en 2018 dans une démarche de certification ISO 9001 pour mettre en place un système de management par la qualité et satisfaire ses «clients». La mise en œuvre de cette démarche s'est poursuivie durant toute cette année. La DRAAF Normandie vient d'obtenir la certification ISO 9001 pour une première partie de ses activités. L'objectif est d'être certifié sur l'ensemble de nos activités à échéance 2022. Si tel est le cas, la DRAAF Normandie sera la première à obtenir cette certification.

Le « Brexit » est une réalité depuis le 1^{er} janvier 2021. La DRAAF était en ordre de marche pour réaliser les contrôles sanitaires sur 4 ports ferry normands (dont 3 nouveaux) dès 2019. Suite au report du Brexit, l'année 2020 a permis de parfaire les installations des 3 nouveaux postes frontaliers (PCF) et de recruter 32 agents supplémentaires.

2020 a également vu le lancement du recensement agricole, opération européenne et obligatoire qui se déroule tous les 10 ans. Cette opération a pour objectif de collecter des données précises et exhaustives sur l'agriculture dans toute sa diversité, pour ensuite accompagner le monde agricole et éclairer les débats publics, à tous les niveaux géographiques.



En haut à droite, Caroline Guillaume, directrice régionale, en haut à gauche, Ludovic Genet et en bas, François Pouilly, directeurs adjoints

« Ces dossiers d'envergure n'auraient pu voir le jour sans l'implication de tous les agents de la DRAAF qui ont œuvré tout au long de l'année pour réaliser toutes les missions de la DRAAF.

Au nom de tous les agents de la DRAAF, nous remercions également l'ensemble de nos partenaires qui participent à nos travaux au bénéfice des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières et des apprenants de l'enseignement agricole. »



draaf.normandie.agriculture.gouv.fr

Sommaire

Les chiffres de l'année 2020	3	Le PRFB et sa mise en oeuvre	8
La relance agriculture, alimentation et forêt au cœur de nos territoires	4	La sécurité et la qualité sanitaire des productions et de l'alimentation	Ç
L'enseignement agricole à l'épreuve de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19	6	Des opérations immobilières d'envergure et de nouveaux espaces à apprivoiser	1(
La connaissance et la gestion des territoires agricoles	7	La DRAAF engagée dans des démarches qualité	1



LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2020

Notre DRAAF

245 agents

6 sites

74 agents recrutés pour la mise en oeuvre du BREXIT

L'enseignement agricole

9 280 élèves (-413 élèves par rapport à 2019)

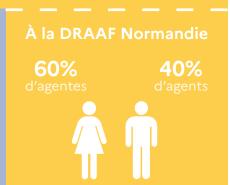
3 224 apprentis (+456 contrats par rapport à 2019)

55 établissements, dont :

36 Maisons Familiales Rurales

9 EPLEFPA + IFCE

9 établissements privés



Parmi les apprenants de l'enseignement agricole

48% 52%

Les contrôles

6 876 certificats d'exportation pour 9,2 millions de tonnes

17 988 lots contrôlés à l'importation

629 contrôles des intrants en agriculture

963 contrôles de la santé des végétaux

872 entreprises agréés (produits phytopharmaceutiques)

L'accompagnement agricole

1625 autorisations d'exploiter

2 016 exploitations certifiées « agriculture biologique »

5,4 % de la SAU en agriculture biologique (+12.2% par rapport à 2019)

32 GIEE actifs fin 2020
(45 au total, 13 qui ne sont plus actifs)

303 billets d'aval pour 860 millions d'€ de garantie

Les crédits du MAA



2,2 M€ pour l'installation

3,2 M€ pour la modernisation des exploitations

6,1 M€ (dont 460 000 € de CASDAR) pour l'agroécologie

2,1 M€ (CASDAR) pour le développement agricole

Publications statistiques



21 publications Agreste (10 Agreste Conjoncture - 7 Agreste Essentiel - 3 Agreste Études -1 Agreste Dossiers)

83 cartes diffusées

11 années d'occupation du sol en Normandie grâce à l'outil OSCOM, complété par ArtiCom

La forêt

420 000 ha de forêt, soit 14% du territoire

88 % de la surface en feuillus

78 % de forêts privées



La relance agriculture, alimentation et forêt au cœur de nos territoires





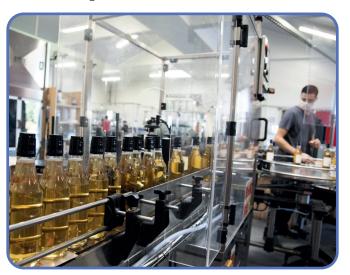
L'impact de la crise sanitaire sur les filières normandes

Lors du 1^{er} confinement, toutes les filières ont été affectées par les conséquences de la crise sanitaire, soit du fait des mesures administratives réduisant ou interdisant l'activité, soit du fait de la réduction drastique de leurs débouchés. Elles l'ont toutefois été de manière très différenciée. Ainsi, la dépendance à l'export ou la RHD (Restauration Hors Domicile) s'est révélée un facteur important de fragilité.

Bien entendu toutes les entreprises de l'aval ont rencontré de manière plus ou moins aiguë les difficultés inhérentes aux entreprises de collecte et de transformation : 8 sur 10 enregistrent des baisses de chiffres d'affaire (en moyenne de 33 %), plus marquées pour les TPE et les secteurs orientés vers la RHD et l'export.

Côté filières, la filière lait et surtout légumière ont bien surmonté la crise.

Par contre les filières horticole, cidricole et équine ont particulièrement souffert avec des arrêts, la plupart du temps, complets de leur activité. La consommation de viande est dans l'ensemble restée dynamique mais curieusement avec des cotations et des cours fortement à la baisse malgré une demande soutenue.



La filière lin connaît un arrêt de commercialisation du fait de sa mono-dépendance au marché asiatique. Elle se trouve confrontée à une insuffisance de capacité de stockage (les 2/3 de la production 2019 et la totalité de la production 2020).

Le 2^e confinement présente des effets différents sur les filières et les entreprises. Globalement, l'impact est moins fort, notamment du fait de la poursuite de l'activité économique dans la majorité des secteurs, bien qu'une tension réelle persiste pour l'horticulture malgré le rebond estival, la filière cidre dont l'écoulement des produits reste ténu et les centres équestres qui continuent à pâtir de la fermeture administrative. La filière pommes de terre voit également l'effondrement de ses marchés, très dépendants de la RHD (frites ...). Le marché du lin se déverrouille.

Les entreprises des filières agricoles et de l'agroalimentaire ont dans l'ensemble bénéficié des mesures générales d'accompagnement notamment chômage partiel, fonds de solidarité, reports ou exonérations des charges fiscales et sociales.

S'agissant des mesures spécifiques, peu de dispositifs ont été activés : destruction de cidre (3 M€), prolongé par une mesure de retrait des pommes (2M€) ; destruction ou orientation vers l'alimentation animale pour les pommes de terre. Les mesures de crise pour la filière horticole se heurtent à de difficiles discussions avec la profession, malgré les 25 M€ prévus.

Par ailleurs, dans ce contexte de crise sanitaire, on observe une aggravation de la fragilisation des filières consécutivement aux aléas climatiques et sanitaires. Ainsi la sécheresse affecte notablement les résultats de la plupart des productions, notamment céréales, betterave, colza et le lin, excepté sans doute le blé très proche de la moyenne quinquennale olympique. Les prairies enregistrent des chutes de production allant jusqu'à 60 %. Sur fond d'influenza aviaire, le secteur des volailles continue à souffrir grandement du fait de la fermeture de la RHD.







La mise en place du plan France relance

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a présenté le 8 octobre dernier l'architecture du volet agriculture alimentation et forêt

du plan « France Relance ». Ce volet porte sur la politique alimentaire, la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique de l'agriculture et de la forêt.

Ce plan s'articule autour de 5 thématiques :

- Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous
- Stratégie nationale pour les protéines végétales
- Filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien être animal
- Renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique
- Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer

Le volet agricole du plan de relance porte sur 1,2 Md€. Les modalités d'accès à la grande majorité des mesures restent à élaborer.

La DRAAF et son réseau partenarial ont mobilisé en fin d'année les acteurs du territoire lors des réunions spécifiques ou des réunions institutionnelles (Commission régionale de l'Économie agricole et du monde rural



(COREAMR), Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB), Comité Régional de l'Installation et de la Transmission (CRIT),...) pour présenter le dispositif et collecter les projets susceptibles d'être financés au travers de ce plan France relance.

Les premières mesures ont été ouvertes en décembre 2020, les autres mesures s'ouvrent progressivement au 1^{er} trimestre 2021.

La DRAAF a préparé le déploiement des mesures territorialisées en partenariat avec les DDI pour les mesures départementales et le Conseil Régional, qui, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, a intégré les mesures «Biosécurité», «Bien être animal» et «Plantons des haies» dans les programmes de développement rural.

Une équipe projet «France Relance» de la DRAAF assure le meilleur accès à l'ensemble des mesures pour nos bénéficiaires normands et alimente une page web dédiée, pour tous les bénéficiaires normands avec les appels à projets en cours et toutes les informations nécessaires.

Les Projets Alimentaires Territoriaux, au plus proche des citoyens

La crise sanitaire a donné un coup de projecteur sur l'attente des citoyens, qui, limités dans leurs déplacements lors du 1^{er} confinement, sont devenus adeptes des drive fermiers, paniers de producteurs, marchés de plein vent et autres magasins à la ferme.

Cet enjeu d'une alimentation de proximité trouve des réponses dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

En 2020, près de 40 démarches de relocalisation de l'alimentation sont engagées sur le territoire normand, et référencées sur une carte disponible sur le site de la DRAAF.

De la petite commune jusqu'à la grande métropole, les collectivités souhaitent apporter des solutions pour rapprocher consommateurs et producteurs et proposer à tous une alimentation locale et de qualité.

Le soutien financier de la DRAAF depuis plusieurs années et l'animation du réseau des PAT normands ont favorisé l'émergence de ces projets.

Accompagnement, information, mise à disposition d'outils et de guides se sont multipliés toute l'année, malgré des conditions sanitaires difficiles : site internet de la DRAAF, ateliers thématiques en virtuel ou en présentiel, lettres d'information.

Ainsi en 2020, 8 nouveaux territoires ont été soutenus dans leur démarche de diagnostic pour aboutir en 2021 à la rédaction d'un PAT plus finalisé.

Les PAT les plus engagés ont reçu la reconnaissance officielle du ministère en charge de l'Agriculture.

L'année 2021 sera marquée par un soutien financier très conséquent de toutes ces démarches, grâce aux différentes mesures du plan France Relance. Les PAT ont vocation à monter en puissance pour être au plus près des aspirations de leurs habitants.





L'enseignement agricole à l'épreuve de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19



Continuité pédagogique

En 2020 l'enseignement agricole normand a dû faire face à la gestion de la crise sanitaire, comme dans de nombreux domaines de la vie économique et sociale.

Pendant les deux périodes de confinement, les équipes des établissements publics et privés se sont mobilisées pour maintenir le lien avec les apprenants (élèves, étudiants, apprentis et stagiaires adultes) et organiser la continuité pédagogique.

À la reprise des cours post-confinement, les protocoles sanitaires adaptés à la situation de l'épidémie de COVID-19 ont été mis en œuvre dans la concertation avec les différents acteurs de la communauté éducative.

En fin d'année 2020, certains établissements ont mis en œuvre l'enseignement à distance pour les apprenants afin de limiter le risque de propagation de la maladie.

Quoique difficile à traverser et éprouvante pour les personnels et les apprenants, cette période a notamment permis d'approfondir l'usage du numérique éducatif, d'améliorer les équipements et d'adapter les pratiques pédagogiques.

Dans ce contexte très particulier, la DRAAF Normandie⁽¹⁾ a organisé les différents examens de la session 2020 délivrés par le ministère chargé de l'agriculture, conformément aux directives nationales.

(1) À partir du 1^{er} septembre 2020 l'organisation des examens a été transférée à la Mission inter-régionale des examens du Grand Ouest rattachée à la DRAAF de Bretagne, sauf pour les examens par unités capitalisables et par validation des acquis de l'expérience.



Le numérique éducatif

Du côté des établissements d'enseignement, cette période de confinement a mis en lumière plusieurs éléments. Tout d'abord l'importance d'avoir des personnels dédiés

et compétents sur les questions du numérique. Les EPLEFPA ont, pour la plupart, la chance de disposer d'enseignants de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), et de Techniciens Formation Recherche (TFR), qui ont immédiatement accompagné leurs collègues.

Les interactions humaines sont vitales lorsque l'on est à distance et des solutions de messagerie instantanée, des espaces collaboratifs et la visioconférence ont été mis en place pour les faciliter. La coordination de la DRAAF, grâce à de nombreuses réunions en ligne, a permis le partage de nouvelles pratiques pédagogiques ou professionnelles. Certaines d'entre elles perdureront, car elles ont démontré leur efficacité. Un soin particulier a été apporté par les établissements pour identifier les apprenants décrocheurs ou sans équipements ou connexions adaptés afin de leur proposer des solutions.

Les équipes éducatives ont mis en œuvre un grand nombre de solutions innovantes pour leur permettre de suivre une scolarité ou une formation la meilleure possible. Les apprenants ont, quant à eux, également appris à s'adapter à ce nouveau contexte. Pour certains, habitués par leurs enseignants ou formateurs à utiliser un espace numérique de travail, cela a été plus facile. Pour les autres, notamment les plus fragiles en termes de maîtrise des outils numériques, cela a ajouté des contraintes. Toutefois, de nombreux groupes d'apprenants ont su s'organiser et mettre en place des solutions pour s'entraider, notamment avec les réseaux sociaux ou outils qu'ils ont l'habitude d'utiliser pour leurs loisirs.

Côté numérique éducatif, les établissements se sont équipés de nombreux outils (avec pour certains l'aide du Conseil régional qui a soutenu nos établissements) et ont développé de nouvelles compétences et de nouvelles pratiques. Le confinement a été un accélérateur des usages du numérique et a fait prendre conscience aux équipes éducatives de la nécessité de traiter de ce sujet de manière globale et concertée.



La connaissance et la gestion des territoires agricoles

Révision du SDREA

Le contrôle des structures a pour objet de délivrer, aux exploitants qui en font la demande, des autorisations administratives d'exploiter les terres agricoles. Il s'appuie réglementairement sur le Code rural et de la pêche maritime et localement sur un schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA), arrêté par le préfet de région.

Depuis 2015, 2 schémas encadraient en Normandie la mise en œuvre du contrôle des structures, correspondant aux 2 ex régions. La réglementation prévoit leur révision au terme de 5 années.

À cette fin, la DRAAF a piloté entre juin et décembre un fructueux travail partenarial en vue de construire le nouveau schéma régional normand.

Le projet qui a reçu un avis favorable de la COREAMR, de la commission permanente de la Région ainsi que de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, ambitionne de favoriser le renouvellement des générations en agriculture et le maintien en Normandie d'un tissu d'exploitations compétitives, respectueuses de l'environnement et du territoire et répondant aux attentes de nos concitoyens.

Une fois l'arrêté régional signé par le préfet début 2021, le SDREA sera déployé au sein du territoire régional sous l'égide de la DRAAF qui en assure l'animation et le pilotage auprès de services instructeurs [DDT(M)] et arrête les décisions d'autorisation d'exploiter par délégation du préfet de région.





Le lancement du recensement agricole 2020

2020 est une année exceptionnelle pour le SRISE avec la réalisation du recensement agricole, opération d'envergure qui a lieu tous les 10 ans. Cette nouvelle édition innove puisque la majorité des agriculteurs, environ 27 000 en Normandie, ont la possibilité de remplir le questionnaire sur internet. Les autres, près de 4 400, ont reçu ou vont recevoir la visite d'un des 50 enquêteurs du recensement pour répondre à un questionnaire plus détaillé. Après plusieurs mois de préparation, la collecte des données a été lancée le 15 octobre et elle se poursuivra jusqu'en avril 2021. Au terme de l'opération, une photographie complète de l'agriculture normande sera disponible et permettra de mesurer les évolutions qu'elle a connues ces 10 dernières années. Les premiers résultats du RA 2020 seront diffusés à la fin de l'année 2021.

Agro-écologie, occupation du sol, emploi agricole, productions végétales et animales : des sujets d'étude du SRISE très riches et diversifiés

Les pratiques culturales et l'agroécologie ont été mises à l'honneur avec la valorisation des enquêtes pratiques culturales en grandes cultures (1 dossier et 1 étude sur ces pratiques et leur évolution depuis 2011 en Normandie). Sur une autre thématique, forte des outils OSCOM et ArtiCom offrant une connaissance fine de l'occupation des sols à l'échelle communale, la DRAAF a contribué à la compréhension des pertes des terres agricoles et d'artificialisation des sols en Normandie à travers 2 études : l'une sur l'évolution de l'occupation des sols, l'autre sur l'usage des terres agricoles artificialisées. Concernant le volet emploi, 2 études sur l'emploi agricole ont permis d'approfondir les évolutions de l'emploi non salarié et salarié en Normandie, reflets des mutations de l'agriculture normande. Enfin, en complément de l'Atlas diffusé en 2018, une cartothèque de plus de 80 cartes a également été constituée afin de mettre à disposition du grand public des cartes de synthèse sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt en Normandie.

Pour plus d'informations : https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/CARTES-ET-DONNEES





Le PRFB et sa mise en oeuvre

Le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) est validé



Le programme régional de la forêt et du bois de Normandie, déclinaison du programme national 2016-2026, constitue le document de référence pour la gestion des forêts. Après l'étape de consultation du public, le projet final de PRFB a été validé par la commission régionale de la forêt et du bois co-présidée par l'État et la Région. Le PRFB a été arrêté par le ministre de l'agriculture et de l'alimentation le 30 décembre 2020.

L'ambition première du PRFB de Normandie est de favoriser le développement de l'utilisation du bois. Ainsi, la filière répondra aux orientations du PNFB de création de valeur dans le cadre d'une économie décarbonée et contribuera aux objectifs climatiques de la France. En corollaire, un enjeu principal du PRFB est de mobiliser plus et mieux le bois issu des forêts normandes, en renouvelant prioritairement les peuplements forestiers en impasse sylvicole, en crise sanitaire, et mûrs. Les bénéfices attendus sont le maintien des services écosystémiques rendus et une résilience accrue de la forêt face aux risques sanitaires et climatiques.

Des graines pour le renouvellement des forêts

L'adaptation des forêts au changement climatique (recherche de diversité, de nouvelles essences ou de nouvelles origines géographiques) et la nécessité de remplacer des peuplements dépérissants, peuvent conduire à un recours croissant aux plantations pour renouveler les forêts plutôt qu'à l'exploitation des semis naturels.

Pour avoir de bons plants forestiers, des récoltes de graines sont réalisées par l'ONF, Vilmorin et d'autres entreprises dans des peuplements forestiers reconnus pour leur qualité, dans le respect de la réglementation relative à la traçabilité de l'origine.

Afin de sécuriser et de diversifier l'approvisionnement en graines, le MAA a demandé aux DRAAF de rechercher de nouveaux peuplements forestiers aptes aux récoltes des graines et des fruits.



En 2020, une tournée de classement de peuplements forestiers porte-graines a été organisée en Normandie avec l'INRAe. Elle a conduit au classement par arrêté ministériel de 60 hectares en forêt publique et de 27 hectares en forêt privée, de peuplements de châtaignier, chêne rouge, hêtre, pin sylvestre et douglas.

https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Recolte-de-graines-forestieres-et

Contrôler la gestion durable en forêt : des compétences à entretenir



Les forêts des particuliers ayant une surface de plus de 25 ha doivent être dotées d'un plan simple de gestion (PSG), qui décrit la forêt et prévoit les interventions qui y seront conduites. La bonne application des PSG est contrôlée par les DDT(M).

Fin septembre, la DRAAF et les DDT(M) de Normandie ont organisé une formation de 3 jours à proximité d'Évreux sur ce contrôle. Elle a accueilli un groupe de 12 participants des DRAAF et DDT(M) de Normandie, Hauts de France, Centre Val de Loire, Grand Est et lle-de-France.

La formation a combiné des séances en salle sur la législation et la méthodologie de contrôle et une mise en pratique dans une forêt privée. Les participants ont effectué, par petits groupes, le contrôle sur une sélection de 8 peuplements. Suite au succès de la formation, une nouvelle session sera organisée en 2021.

8 - Rapport d'activité 2020



La sécurité et la qualité sanitaire des productions et de l'alimentation

La préparation du Brexit

Les contrôles sanitaires des produits en provenance des pays-tiers sont effectués dans des postes frontaliers agréés, par des inspecteurs dépendant du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) du ministère en charge de l'agriculture et rattachés à la DRAAF.

Pour préparer le Brexit, les ports de Cherbourg, de Caen-Ouistreham et de Dieppe se sont dotés d'installations de contrôle sanitaire et phytosanitaire. Le port du Havre a adapté le poste de contrôle frontalier existant. Les 4 ports sont agréés par la Commission Européenne.

L'enjeu principal pour la DRAAF en 2020 était de constituer de nouvelles équipes de contrôle, soit au total 58 agents recrutés au 31 décembre 2020, pour réaliser l'inspection des véhicules en provenance du Royaume-Uni dès le 1^{er} janvier 2021.

Ces agents ont été recrutés, formés et les postes équipés en un temps record. Le recrutement des vétérinaires a fait appel à des compétences dépassant le cadre national et des agents d'origine italienne, belge et espagnole font partie de nos équipes.



Création du pôle BREXIT et formations des agents au Havre







Le plan de suivi au long cours NL/LUBRIZOL



Pour évaluer l'impact de l'incendie sur les productions agricoles, situées sous le nuage de l'incendie, la direction générale de l'alimentation (DGAL), en concertation avec l'ANSES, a mis en place une phase de surveillance au long cours pendant toute l'année 2020. Cette phase de prélèvements tient compte des éventuelles expositions avec le temps aux contaminants, libérés lors de l'incendie, des animaux et des végétaux destinés à l'alimentation humaine et animale.

185 prélèvements de végétaux à la récolte ont été réalisés (betteraves sucrières, pommes de terre, mais ensilage, légumes feuilles, fruits des vergers, luzerne et betteraves fourragères).

Les résultats disponibles à la fin de l'année 2020 mettent en évidence deux prélèvements de légumes (épinard et blette) non conformes pour leur teneur en cadmium. Les résultats de cette phase de surveillance au long cours feront l'objet d'une expertise par l'ANSES.



Des opérations immobilières d'envergure et de nouveaux espaces à apprivoiser

Installation Porte des Champs

La DRAAF Normandie s'inscrit dans le grand plan d'investissement de l'État. Ce plan prend en charge un projet d'ampleur pour les administrations de l'État à Rouen : la rénovation de la Cité administrative. Ce projet de près de 100 m€ comporte des travaux de structures lourds qui ne peuvent se faire en site occupé. Les services de la DRAAF implantés à la cité ont donc déménagé sur le site de la Porte des Champs, au sein d'un bâtiment appartenant à l'État.

De la préparation du déménagement, en passant par l'archivage, la préparation et la passation des contrats d'entretien du nouveau bâtiment, l'équipement intégral en téléphonie, en réseaux informatiques et matériels techniques, la rénovation et la remise



en fonction du bâtiment inutilisé depuis 2019 sont autant de chantiers qui ont été conduits en un temps record (moins de 6 mois). Une large concertation avec les services, les agents et les organisations syndicales a permis de s'approprier collectivement les lieux, de répartir les espaces entre les services et de préparer les déménagements individuels. L'occupation du bâtiment est partagée avec la DIRM. La DRAAF est présente à la Porte des Champs pour 3 années. Une autre opération verra le jour dans les mois à venir : la préparation du retour à la Cité et l'installation des services de la DRAAF dans de nouveaux espaces rénovés et partagés.

Equipement de 3 nouveaux SIVEP

La perspective du brexit au 01/01/2021 nécessitait la mise en fonctionnement de 3 nouveaux postes de contrôles aux frontières des ports de Cherbourg, Dieppe et Ouistreham au sein des bâtiments mis à disposition par les ports de Normandie. Ce sont aussi des opérations techniques et matérielles significatives pour la DRAAF. Contrairement au déménagement Porte des Champs, l'installation matérielle des postes de contrôles aux frontières s'est réalisée dans un contexte de nouveauté totale : moyens matériels et informatiques nouveaux, présence des équipes de contrôles aux horaires des escales quotidiennes (semaines, week-end et nuits). Ces contraintes particulières ont nécessité d'adapter l'organisation du travail sur l'intégralité de la semaine. C'est aussi une opération de recrutement sans précédent, d'inspecteurs chargés d'opérer les contrôles aux frontières.







SIVEP de Ouistreham

SIVEP de Cherbourg

SIVEP de Dieppe

L'ensemble de ces chantiers se sont conduits dans une année particulière pour l'ensemble de la communauté de travail, marquée, par la crise sanitaire. Elle a nécessité l'appropriation par tous de nouveaux modes de la mise en place d'un protocole sanitaire assurant la protection des agents.









La DRAAF engagée dans des démarches qualité

La DRAAF Normandie certifiée ISO 9001

La DRAAF a décidé de mettre en place un système de management par la qualité en s'engageant dans la certification ISO 9001, témoignant de son implication journalière dans la quête de satisfaction de ses usagers.

L'objectif de la DRAAF est de :

- S'améliorer de manière progressive et continue tout en confortant ses compétences
- Refléter son engagement et son professionnalisme à l'égard des bénéficiaires de ses services
- Conforter les conditions d'exercice de tous les agents de la structure



En 2018, la DRAAF s'est donc engagée dans une démarche qualité ISO 9001 avec un objectif de certification de l'ensemble de ses activités fin 2021, reporté fin 2022 suite à la crise sanitaire.

Après 3 années de travail et à l'issue d'un audit initial de certification, les 17 et 18 décembre 2020, la DRAAF est certifiée sur un premier périmètre d'activités :

DOMAINES D'ACTIVITES DE LA DRAAF DE NORMANDIE CERTIFIÉS EN 2020			
ENSEIGNEMENT AGRICOLE	Animation et pilotage des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)		
	Procédures réglementaires dans le cadre des formations (habilitations, dérogations) dans l'enseignement agricole		
	Gestion des contrats dans les établissements privés d'enseignement agricole		
AGRICULTURE - AGROALIMENTAIRE	Rédaction d'arrêtés préfectoraux relatifs à la déclinaison régionale des politiques du MAA dont diffusion des arrêtés		
	Recueil des avis réglementaires requis ou de portée réglementaire		
	Organisation et secrétariat de la comitologie régionale		
	Décisions individuelles régionales de portée juridique (hors aides financieres et contrôles)		
	Contrôles des structures		
	Délivrance de financements FAM : billets d'aval		
FORÊT	Contrôle d'application des plans simple de gestion forestiers (PSG)		
SUR TOUS LES DOMAINES D'ACTIVITES DE LA DRAAF	Communication externe		
	Valorisation de données statistiques et économiques		
	Animation et pilotage des directions départementales interministerielles (DDI)		
RESPONSABLE DE BUDGET OPERATIONNEL (RBOP)	Prestations comptables pour les unités opérationnelles (UO) du RBOP		

Une première étape est franchie, le travail se poursuivra en 2021 et 2022 et sera évalué au travers de 2 audits de suivi pour aboutir, nous l'espérons, à la certification de l'ensemble des activités de la DRAAF fin 2022.



Le MAA obtient le double label égalité-diversité

L'AFNOR a reconnu en novembre 2020 l'engagement et les mesures concrètes mises en place par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en faveur de l'égalité professionnelle et de la diversité, en lui délivrant le double label Égalité/Diversité.



Égalité & Diversité

Ce double label atteste de la mise en œuvre de plans d'action en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité.

LABEL ÉGALITÉ

La DRAAF Normandie faisait partie de l'échantillon des 5 DRAAF auditées par l'AFNOR et démontre ainsi son engagement et sa volonté d'être exemplaire dans ce domaine et de porter ces valeurs.

Les services de la DRAAF au 1er janvier 2021 -



Les 6 sites de la DRAAF



DRAAF Normandie, 6, bd du Général Vanier, La Pierre Heuzé CS 95181 14070 Caen Cedex 5 **Contact :** direction.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr

Crédits: Draaf.normandie.fr, Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr, Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr Directrice de la publication: Caroline GUILLAUME – Rédactrice en chef: Hélène MALVACHE Rédacteurs: agents DRAAF Normandie - Conception graphique: Emma AMBROZIAK (01/2021) Ne pas jeter sur la voie publique

